Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260616-DEL_2026_195-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2026

Date de convocation : 03/06/2026 **Date d'affichage :** 03/06/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 41 46

L'an deux mille vingt six, le neuf juin, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne - salle des loisirs, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, VASNIER Pascal, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, MONLIBERT Morgane, BERNABE Valérie, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, RENAUD Christelle, LAGADEUC Yvan, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, GUILBERT Maria, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DESMIDT Yves, DEBORD Valérie, BLAISE Laurence, BRUNET Thierry

Absents ayant donné pouvoir :
GUERIN Patrice donne procuration à LEBRETON Bruno
GAPIHAN-LORET Guylène donne procuration à FEREY Yves
NGUIE Morgane donne procuration à BOUGEOT Frédéric
COUMAILLEAU Pascal donne procuration à GUILBERT Maria
JOUAULT Claire donne procuration à DUVAL Anne-Laure

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260616-DEL_2026_195-DE

N° DEL_2026_195

Objet **Finances**

Budget Ecoparc 2026 - Décision modificative n°1 - modification du résultat de fonctionnement reporté 2025

A la suite de l'enregistrement du budget primitif 2026 par le SGC de Fougères et de la sortie des résultats définitifs, il convient d'ajuster le montant du compte 002-résultat de fonctionnement reporté par une décision modificative.

Le compte 002 voté sur le budget primitif est de 6 796,65 €. Après vérification, il convient de l'ajuster pour un montant de 6 796,85 €.

Il convient donc de prendre une décision modificative du budget telle que proposée ci-dessous :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 66 66111 01	0,20		
R F 002 002 61	0,20		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		0,20
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures		0,20
	Réductions		
Equilibre :	**Ouv. - Red.**		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Monsieur le Président propose de valider la Décision Modificative n°1 au Budget Ecoparc 2026.

Vu le budget primitif 2026 du budget annexe Ecoparc,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE la décision modificative n°1 du Budget Ecoparc 2026 suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 66 66111 01	0,20		
R F 002 002 61	0,20		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		0,20
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures		0,20
	Réductions		
Equilibre :	**Ouv. - Red.**		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260616-DEL_2026_195-DE

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 16/06/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le *16/06/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

